

Barbazan-Debat

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 31 - SEPTEMBRE 2016



éditorial

Barbazanaises,

Barbazanais,

Village déjà pour le moins attractif, Barbazan poursuit ses efforts d'investissement afin de garantir une bonne qualité de vie à ses habitants.

Le show pyrotechnique proposé en juillet par le Comité d'Animation a permis à tous de débiter la saison estivale d'une jolie façon ; le beau temps lui-même était à ce rendez-vous traditionnel tant apprécié par toutes les générations.

Les travaux effectués dans les écoles ont grandement occupé les agents communaux. Mettre en place tout ce qui peut permettre une rentrée scolaire réussie est très important, et pour celle-ci d'autant plus qu'était prévue l'ouverture d'une Unité Maternelle Autisme (UMA), une «première» dans notre département.

Le chantier de la dernière tranche du cœur du village sera entrepris dès la fin de cette année. Après concertation avec l'ensemble des services de l'Etat, l'architecte en charge du projet a élaboré le plan de modification du sens de la circulation et les cheminements piétons en cohérence avec les réalisations existantes. Ces aménagements, justifiés par notre soucis lié à la sécurité, clôtureront la restructuration du cœur du village. En parallèle, l'aire de jeux s'étendra et se diversifiera, afin de répondre au mieux aux besoins ludiques des enfants âgés de 2 à 11 ans.

Chacun aura pu constater les efforts fournis pour la rénovation et la sécurisation de la chapelle de Piétat magnifique patrimoine communal.

Durant les mois à venir, les Barbazanais verront apparaître de nouvelles structures locatives, conçues pour s'intégrer parfaitement dans le paysage local. D'autres habitations continuent à se construire, montrant l'attractivité de notre commune et faisant par-là même progresser les effectifs scolaires. Le Temps d'Activités Périscolaires (TAP) s'enrichira d'ailleurs cette année de nouvelles propositions d'ateliers et animations, diversifiant l'offre existante.

Je vous souhaite une belle rentrée, riche de bons moments de partage sous l'égide de notre tissu associatif particulièrement actif.

A bientôt.

Le Maire,

Jean-Christian PELEBOÿ

infos municipales

Le jardin pédagogique



Fin juin début juillet, nous avons laissé nos petits jardiniers effectuer leur première récolte de salades. Durant les mois d'été, animateurs et vacanciers ont arrosé, récolté et consommé les fruits et légumes plantés durant le temps d'activités périscolaire. Il va sans dire que la cueillette de produits Bio est fructueuse à la saveur incomparable, nourris par une terre particulièrement fertile après des années de jachère.

La rentrée scolaire va permettre de démarrer un nouveau cycle de plantations, ce qui étoffera la connaissance de nos jardiniers débutants et élargira leur savoir-faire.

L'espace est suffisamment grand pour diversifier les cultures ; aussi le stock de graines, plants de légumes et de fleurs a besoin d'être acheminé en continu



et toutes contributions de jardiniers confirmés sont acceptées.

Des équipements complémentaires viendront prolonger «l'esprit BIO» comme l'hôtel à insectes, le composteur et le refuge à hérissons.

A en juger par le nombre de passants qui s'arrêtent pour admirer sa joliesse, le jardin créé par les enfants des écoles, fait des envieux ou des admiratifs.



Ma Commune, Ma Santé : Une permanence mensuelle



Ma Commune, Ma Santé mise en place sur la commune depuis Juillet 2015 offre à tous un accès égal aux soins et l'obtention d'une mutuelle à des prix négociés pour les administrés de BARBAZAN-DEBAT.

Les offres «Ma Commune, Ma Santé» telles qu'on les connaît ne sont plus commercialisable depuis le 01/09/2016.

De nouvelles offres sont disponibles via un extranet : <http://www.macommunemasante.org/> et vous pouvez nous contacter au : 05 64 10 00 48.

Les permanences concernant la mutuelle pour tous se poursuivent.

Solenne vous recevra à la salle du Néouvielle le premier lundi du mois sur rendez-vous. Appelez le secrétariat de la mairie au 05 62 33 95 67, une semaine avant afin d'éviter d'oublier le rendez-vous pris.

Vous pouvez obtenir des conseils individuels, des renseignements pour une souscription, une modification, une étude comparative pour vous et pour toutes les personnes de votre famille.

Des mutuelles partenaires, adaptées à vos besoins et vos ressources, permettent l'obtention d'un tarif compétitif.

Culture

Annoncée dans le bulletin municipal de juin, nous vous invitons à découvrir, l'exposition des tableaux de Sophie Desmoulin du 8 au 15 Octobre 2016 de 15h à 18h à la salle d'exposition derrière la Mairie.

Le travail de Sophie Desmoulin suscite la réflexion. Il n'est pas une simple représentation architecturale de ces tours vertigineuses : c'est la démonstration de la puissance créatrice de l'Être Humain et certainement de sa fragilité.

Le CCAS communique

Pour la 5^e année consécutive, la Bourse au permis de conduire a été organisée par le CCAS.

Cette année, les candidats retenus ont été deux jeunes filles Léa et Lucille. Comme prévu, elles ont satisfait à la contrepartie requise en travaillant durant 2 semaines auprès des personnels des écoles, pour la remise en état des salles de classe.

Pour l'heure, c'est la reprise de leur scolarité respective et l'entrée dans l'apprentissage de la conduite automobile.

Les membres du CCAS leur souhaitent bonne réussite pour leurs études et pour l'obtention du fameux sésame rose.



infos municipales

Travaux voirie 2016

Les travaux de voirie se sont déroulés comme annoncé lors du précédent bulletin municipal, conformément au programme prévu :

- ◆ l'impasse du Pic du Midi (la boucle), les travaux sont terminés depuis quelques jours. L'autre tranche sera réalisée dans les années à venir,



Impasse Pic du Midi trottoirs faits avant la chaussée

- ◆ l'impasse des Bouvreuils et des Loriots sont terminés à la grande satisfaction des riverains qui ont apprécié cette remise en état de leurs rues,



Rue des Loriots - aire de retournement



Impasse des Bouvreuils
aire de retournement



Impasse des Bouvreuils depuis ch. des Garennes

- ◆ l'impasse des Marmottes une couche d'entretien a été réalisée,



Imp. des Marmottes trottoirs et chaussée refait

- ◆ l'accès de la zone artisanale vers les établissements Loomis a été refait entièrement sur la partie communale,
- ◆ un accès piétons de la rue des Jonquilles (entre le n° 46 et 48) et le Loung Arriou a été reprofilé et remis en état, la circulation des poussettes et des personnes à mobilité réduite en sera facilité,



Ch. Jonquilles Loung Arriou
depuis le loung Arriou



Ch. entre rue des Jonquilles et Loung Arriou

- ◆ l'impasse des Violettes a été refait entièrement (trottoirs et chaussée),
- ◆ l'aménagement au passage du centre commercial a été réalisé.

Pendant les vacances les services techniques ont réalisé des travaux en plus des tâches quotidiennes :

- ◆ dans les écoles : traçage des jeux dans les cours, réalisation d'aménagement demandés par les enseignants. Aménagement de la classe de l'Unité d'Enseignement Maternel à l'école Pagnol, pose du sol souple, peinture des meubles, changement de l'éclairage.
- ◆ au parking de Piétat : l'installation d'une table de pique nique pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR).



Espace pique nique PMR Parking ND de Piétat

La commune a mis en œuvre le plan concernant l'accessibilité des personnes dans les bâtiments public, plan qui doit se dérouler sur plusieurs années.

Notre effort s'est porté pendant les vacances sur les écoles Prévert, Verlaine, Rimbaud et Pagnol pour la classe de l'Unité d'Enseignement Maternel.

Ces travaux ont porté essentiellement sur les cheminements des accès, sur les sanitaires et lavabos.



Ecole Prévert cheminement d'accès adapté



Cheminement adapté devant l'entrée
de l'école Prévert



Ecole Rimbaud
sanitaire adapté côté Garçons



Ecole Rimbaud
sanitaire adapté côté Filles



Ecole Verlaine
sanitaire adaptés filles en travaux

Pour cette année 2016 d'autres bâtiments suivront : le centre social, et la Bibliothèque, Salle des Mariages.

Extension aire de jeux

Après avoir lancé un appel d'offres pour la conception et réalisation de l'extension de l'aire de jeux à côté de la Maire. La société KASO a été retenue, les jeux sont en cours de commande et devraient être mis en place d'ici fin Octobre 2016.

Travaux Eglise du Village et Chapelle de Piétat :

Nous avons procédé à la mise en équipotentialité des prises de terres (bâtiment et paratonnerre) de chacun des bâtiments de l'église du village et de la Chapelle de Piétat.

Pour cette dernière les travaux de peintures intérieures sont maintenant terminés. Ce lieu faisant partie du patrimoine communal est à visiter, il vaut le détour.



Portail et grille à l'entrée de ND de Piétat



Peintures refaites - Nef chapelle ND de Piétat



Peinture Côté droit de la Chapelle ND de Piétat

Elections 2017

L'année qui arrive voit se profiler plusieurs élections :

◆ Les Présidentielles en avril et mai :

Le Président de la République est élu, au suffrage universel direct, par les électeurs français lors de l'élection présidentielle. Son mandat dure 5 ans et est renouvelable une fois. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Les 2 candidats arrivés en tête peuvent se présenter au second tour qui intervient 2 semaines après.

◆ Les Législatives en juin :

Les députés sont élus au suffrage universel direct par les électeurs français inscrits sur les listes électorales. Le mode de scrutin est un scrutin majoritaire à 2 tours.

◆ Les Sénatoriales en septembre :

Dans chaque département, les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect c'est-à-dire par un collège électoral lui-même formé d'élus de cette circonscription : députés et sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers municipaux, élus à leur poste au suffrage universel.

Tableau des élections pour 2017

Présidentielles

Dimanche 23 avril 2017
Dimanche 7 mai 2017

Législatives

Dimanche 11 juin 2017
Dimanche 18 juin 2017

Sénatoriales

Dimanche 24 septembre 2017

Pour pouvoir voter

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales au plus le tard au 31 décembre 2016. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

Si vous déménagez, vous devez déclarer la nouvelle adresse auprès de la mairie du nouveau domicile.

S'il s'agit d'une première inscription vous devez vous adresser à la mairie du domicile.

Si vous devez vous absenter, le vote par procuration permet à un électeur d'être représenté, par un électeur inscrit dans la même commune que lui. La démarche

doit être faite par la personne qui donne sa procuration, au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France peut participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un électeur français. Pour exercer ce droit de vote, il doit être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.

La carte d'électeur est un document qui atteste de l'inscription sur les listes électorales de la commune. Elle est envoyée aux nouveaux électeurs l'année qui suit leur inscription. Certaines années, tous les électeurs reçoivent une nouvelle carte. La carte est présentée au bureau de vote le jour du scrutin. Si elle n'est plus en votre possession, vous pouvez néanmoins voter en présentant uniquement une pièce d'identité.

Pour participer à une élection, vous devez vous présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale. Si vous votez dans une commune d'au moins 1 000 habitants, vous devez présenter un justificatif d'identité. Les documents permettant de prouver votre identité dépendent de votre nationalité

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- ◆ Carte nationale d'identité
- ◆ Passeport
- ◆ Permis de conduire (en cours de validité)
- ◆ Carte vitale avec photo (en cours de validité)
- ◆ Carte de famille nombreuse (en cours de validité) délivrée par la SNCF
- ◆ Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (en cours de validité)
- ◆ Livret de circulation (en cours de validité),
- ◆ Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (en cours de validité)
- ◆ Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (en cours de validité)
- ◆ Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (en cours de validité)
- ◆ Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (en cours de validité)
- ◆ Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (en cours de validité).

Petits rappels

Divagation d'un animal

Conformément aux articles L 211-19-1 et 211-20 du code rural et de la pêche maritime, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

C'est le cas si l'animal n'est plus sous la surveillance effective de son maître. L'animal divaguant peut être capturé par la fourrière animale et ne sera rendu à son propriétaire qu'après paiement des frais de gardiennage. Le propriétaire risque une contravention de classe 2 (article R 622-2 du code pénal). Le procès-verbal constatant la divagation est établi par les représentants de l'ordre.

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits «verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- ◆ l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- ◆ les feuilles mortes,
- ◆ les résidus d'élagage,
- ◆ les résidus de taille de haies et arbustes,
- ◆ les résidus de débroussaillage,
- ◆ les épiluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune, si des tournées spécifiques sont organisées par la commune. Vous pouvez également (utiliment) en faire un compost individuel.

Néanmoins, dans une zone rurale ou péri-urbaine dépourvue de déchetterie dans laquelle aucun système de collecte n'est prévu, il est possible de faire brûler ses déchets verts dans son jardin sous certaines conditions.

- ◆ entre 11h et 15h30 de décembre à février,
- ◆ de 10h à 16h30 le reste de l'année,
- ◆ et dans tous les cas sur des végétaux secs.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

En pratique, un arrêté préfectoral disponible en mairie précise les conditions de ce brûlage n'hésitez pas venir vous renseigner.

Règlementation Bruit de Voisinage

Il fait beau et encore chaud, nous vivons avec les portes et fenêtres ouvertes, nous devons vivre en toute intelligence, sérénité et convivialité.

Pour cela chacun de nous doit veiller à déranger le moins possible mais il faut savoir qu'une réglementation existe.

Le code de la santé publique (décret n°95-408 du 18/04/95 révisé par décret n°2006-1099 du 31/08/06) prévoit que toute personne qui aura été à l'origine par elle-même ou par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle à la garde, ou d'un animal placé sous sa responsabilité, d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité, est passible d'une contravention de troisième classe (amende forfaitaire de 68€, majorée à 180€ et d'un montant maximal de 450€ en période nocturne).

Le code pénal définit deux périodes : diurne (7 heures à 22 heures) et nocturne (22 heures à 7 heures).

Qu'est-ce qu'un bruit de comportement (de jour comme de nuit) ?

Selon les termes de la circulaire du 27 février 1996, entrent dans la catégorie des bruits de comportement les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir. La constatation de l'infraction varie selon qu'il s'agit d'un bruit de comportement ou d'un bruit d'activité (activité commerciale, artisanale ou industrielle) :

- ◆ des cris d'animaux et principalement des aboiements de chiens ;
- ◆ des appareils de diffusion du son et de la musique ; des outils de bricolage et de jardinage ; des appareils électroniques ;
- ◆ des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés ;
- ◆ de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolation acoustique ; des pétards et pièces d'artifice ;
- ◆ des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation ;
- ◆ de certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur non liés à une activité fixée à l'article R. 1334-32 du code de la santé publique.

Les bruits de comportement :

- ◆ ne nécessitent pas de mesure acoustique ;
- ◆ sont constatés par les officiers et agents de police judiciaire, qui interviennent conformément aux dispositions du code de procédure pénale, ainsi que les fonctionnaires et agents auxquels sont attribués par la loi certaines fonctions de police judiciaire ;
- ◆ sont appréciés en prenant en compte la répétition du bruit, son intensité ou sa durée, ou la violation d'un arrêté municipal ou préfectoral.

Quoi qu'il en soit, il est souhaitable :

- ◆ de s'entretenir avec l'auteur du bruit pour l'informer des désagréments ;
- ◆ de demander à la mairie s'il existe un arrêté sur le bruit en cause (par exemple sur l'usage des tondeuses à gazon). Si l'immeuble est en copropriété, il est utile de vérifier le règlement de copropriété qui peut limiter ou interdire certains bruits ;
- ◆ d'adresser à l'auteur du bruit un courrier simple, puis recommandé avec avis de réception si la gêne persiste ;
- ◆ de recourir à une tierce personne pour tenter de régler le conflit (par exemple, le syndic de copropriété en charge de faire exécuter le règlement de copropriété). Il est également possible de recourir gratuitement à un conciliateur de justice ;
- ◆ de faire appel à un huissier si les nuisances se répètent pour établir un ou plusieurs constats en vue d'un éventuel recours contentieux.

Il est conseillé de prévenir ses voisins si l'on fait une fête.

Nos animaux s'ennuient lorsque nous partons travailler, en particulier les chiens, ils aboient en notre absence, ils peuvent être éduqués. Mais il existe aussi des colliers électriques bien évidemment adaptés à leurs poids.

Les horaires de tontes et de bricolages sont rappelés chaque année dans les bulletins municipaux :

- ◆ les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- ◆ les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h,
- ◆ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et 16h à 18h.

Mais surtout n'oublions pas que certaines personnes travaillent de nuit, d'autres sont âgés ou malade, qu'il peut y avoir des enfants en bas âge.

Intoxication au monoxyde de carbone

Il fait encore beau et chaud, mais l'automne sera bientôt là, nous devons allumer les appareils de chauffage, les cheminées et les moteurs à combustion interne.

Comme chaque année, il faudra faire attention aux risques encourus.



Les conseils

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- ♦ avant chaque hiver, faire systématiquement **vérifier et entretenir les installations** de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- ♦ tous les jours, **aérer au moins dix minutes**, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- ♦ **respecter les consignes d'utilisation** des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- ♦ placer impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur** des bâtiments ; **ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue, etc...

Le monoxyde de carbone (CO) est un **gaz asphyxiant indétectable** : il est **invisible, inodore et non irritant** il peut être **mortel en moins d'une heure**.

Les symptômes observés sont des maux de têtes, nausées, vomissements, si cela survient chez plusieurs personnes dans une même pièce ou disparaissent hors de cette pièce cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Il faut aérer, évacuer le lieu et appeler les urgences au 15 ou 112.

Le monoxyde de carbone provoque l'intoxication en se fixant sur les globules rouges (via la respiration et les poumons) et en empêchant ces globules de véhiculer correctement l'oxygène dans l'organisme.

Pour plus d'informations : www.prevention-maison.fr et Santé Publiques France : inpes

Partage de la voie publique

Nous avons de bien jolis chemins qui nous promènent dans notre village. Souvent une partie est sur la voie publique, nous devons partager l'espace entre piétons, cyclistes et véhicules motorisés.

Certains automobilistes font attention, d'autres n'hésitent pas à frôler et passer malgré tout lorsqu'ils croisent un piéton et un véhicule.

Groupes et piétons :

Les piétons sont définis par le code de la route en l'article 42.

«Les piétons sont les usagers de la voie publique qui se déplacent à pied plus les personnes qui conduisent à la main une bicyclette, un cyclomoteur à deux roues, une brouette, une voiture d'enfant, de malade ou de handicapé, ou tout autre véhicule sans moteur n'exigeant un espace plus large que celui nécessaire aux piétons.» Sont considérés également comme piétons : les trottinettes (électriques), les rollers, les planches à roulettes.

Le ministère considère actuellement que cet espace est de 1,5m.



Place sur la voie publique :

S'ils circulent isolément ou ne formant pas de groupes structurés et constitués

a) sur la chaussée :

- ♦ les piétons circulent à gauche par rapport au sens de leur marche et le plus près du bord de la chaussée,
- ♦ toutefois s'ils tiennent une bicyclette ou cyclomoteur, ils doivent circuler à droite par rapport au sens de leur marche.

b) sur une piste cyclable :

les piétons cèdent le passage aux cyclistes et conducteurs de cyclomoteurs.

Les cortèges, les processions et les groupes de piétons conduits par un guide peuvent circuler sur la chaussée, ils doivent dans ce cas emprunter le côté droit.

Obstacles sur la voie publique :

En passant près d'un obstacle que les piétons doivent contourner en

empruntant la chaussée, les conducteurs doivent laisser un espace libre d'au moins un mètre le long de cet obstacle.

Si cette condition ne peut être respectée et si un piéton circule à hauteur de l'obstacle, le conducteur ne peut longer l'obstacle qu'à l'allure du pas.

Le principe de prudence envers l'usager vulnérable :

Depuis le décret du 30 juillet 2008 (n° 2008-754), le principe de prudence à l'égard des usagers vulnérables est effectif. L'article R. 412-6 du code de la route précise désormais que le conducteur «doit, à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables». Un véritable devoir de précaution du conducteur est mis en place. Dans ce contexte, l'article R. 415-11 impose à tout conducteur de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée, ou manifestant clairement l'intention de le faire, ou circulant dans une aire piétonne ou une zone de rencontre.

Si le conducteur ne respecte pas cette règle de priorité des piétons, il encourt l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (amende forfaitaire de 135€), ainsi qu'une suspension de permis pour une durée de trois ans maximum et une réduction de plein droit de quatre points sur son permis de conduire. En cas d'accident avec un piéton ou un cycliste, s'il se révèle que le conducteur n'avait pas respecté ce principe de prudence, cette omission pourra constituer une faute nécessaire pour caractériser une infraction comme l'homicide ou les blessures involontaires, en fonction de l'importance de l'atteinte à l'intégrité physique de la victime.



Plan Vigipirate Rentrée scolaire 2016

Dans le cadre du renforcement du plan Vigipirate, il est recommandé d'éviter tout attroupement notamment devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie.



du côté des associations

C.A.B.D.

La lecture du dernier bulletin municipal vous aura permis de constater le dynamisme des Membres du Comité d'Animations, nous vous y présentions les différentes manifestations qui ont été proposées à l'occasion des fêtes de fin mai.

Nous avons pu organiser ces diverses animations avec quelques associations, mais cette année, malheureusement, les jeunes «conscrits» n'ont pas répondu à notre appel. Une invitation avait pourtant été remise à chaque jeune né en 1998. D'ores et déjà, nous renouvelons cette invitation pour 2017 à chaque jeune pour l'année de leurs 18 ans. Qu'ils n'hésitent pas à nous contacter.

La Fête Nationale est marquée à Barbazan-Debat, par une traditionnelle soirée champêtre.

- ◆ Le 9 juillet donc, c'est sous la halle que nous avons décidé de vous accueillir. Un choix positif, tant pour l'esthétique, le confort, la proximité.

Le repas concocté par nos amis du CABD, le Bal Musette animé par l'orchestre «Top Musette», le Feu d'Artifices mis en œuvre par «Les Amis de feu Lys de Pâques» sur l'esplanade sud, la participation de Barbazanais particulièrement chaleureux ont été les 4 éléments qui ont fait de cette soirée une belle réussite. Merci à tous, nous avons beaucoup apprécié votre présence, et vos signes d'amitiés.



- ◆ Le 18 Septembre, le VIDE GRENIER annuel s'est déroulé en extérieur, la grande majorité des exposants était composée de barbazanais. Cette année, pour la première fois, nos amis du «Musée des Pompiers» ont présenté quelques pièces. Cette journée sous le signe de bonne humeur, de convivialité est un point fort de notre rentrée.

- ◆ Le 22 Octobre, SOIREE CONCERT ou THEATRE !! (chut, surprise...) Venez nombreux et n'hésitez pas à venir nous rencontrer et échanger des idées !!

- ◆ Le 5 Décembre
ASSEMBLEE GENERALE

Le CABD est soucieux des nuisances qu'occasionne chaque manifestation, au point de vue de la circulation ou auprès des riverains. Nous veillons à ce que la sécurité, le bien être de chacun soient préservés. Mais la salle des fêtes a toujours été un point stratégique, un lieu vivant, dans une commune.

Cascade



La Cascade a repris depuis le 6 septembre, les mardis et jeudis de 14h à 18h, avec des activités de peinture sur porcelaine et bois, de la couture, patchwork et autres.

Il y aura deux fois par mois, le vendredi de 14h à 17h, et moyennant une somme de 14€ par après-midi des cours de porcelaine, peinture et cuisson comprises dispensés par un professeur.

Une date à retenir le **Marché de Noël le 3 décembre 2016 à partir de 10h.**

Cotisation de 35€ à l'année plus 5€ pour le café.

La présidente
Christiane Gomar

du côté des associations

Section informatique

La Section Informatique de Barbazan reprendra ses activités le lundi 26 Septembre 2016 à 18h30, au local du centre social.

Toutes les personnes qui souhaitent se former à l'informatique sont cordialement invitées à venir à cette première séance, au cours de laquelle toutes informations utiles seront données sur le déroulement de l'année 2016-2017.

Une formation complète pour débutants sera dispensée tout au long de l'année scolaire. Les personnes déjà familiarisées avec l'informatique, pourront suivre une formation de perfectionnement dont le programme sera précisé au cours de la séance du 26 septembre.

Le tarif des cotisations pour l'année est de 55 euros pour un nouvel adhérent, et de 45 euros pour le renouvellement.

Les cours auront lieu, en principe, le lundi après-midi, sauf pendant les vacances scolaires.

Pour tout renseignement s'adresser à M. Di Santo : Tél. 05 62 36 91 85
Email : disanto.mario@orange.fr

Les Invisibles

Une nouvelle association s'est créée en février de cette année.

Les Invisibles a pour but d'aider les familles face aux maladies des «Dys» (dyslexie, dyspraxie, dysgraphie...) en apportant son soutien lors de la constitution des dossiers et des prises en charge avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Cette association permet de mettre en rapport des parents entre eux pour parler des problèmes de leurs enfants.

Elle est aussi en contact avec le corps médical et le corps enseignant afin que tous puissent aider au mieux les enfants et leur famille.

Le 18 juin à eu lieu une soirée-débat entre parents, sophrologue, ergothérapeute, psychomotricienne, orthophoniste...



Le bureau est constitué comme suit :

- ◆ Présidente : Consolation Hernandez
- ◆ Secrétaires : Isabelle Chedeville et Laure Rieudebat
- ◆ Trésorière : Emmanuelle Fourcade

Contact : ASSOCIATION LES INVISIBLES
Tél. 06 84 76 84 70
Email : lesinvisibles65orange.fr

Judo

Madame, Monsieur

Les Jeux Olympiques viennent de se terminer et nous espérons que les beaux résultats obtenus avec **Teddy Riner** et **Emilie Andéol** comme chefs de file du judo vous donneront encore plus envie de rejoindre «le grand club Judo» qui tient toujours ses promesses de valeur éducative et d'engagement.



C'est en fin de saison que deux papas du club sont allés passer leur ceinture noire et c'est avec une grande joie que Mr Combes 7ème dan a noué le grade tant convoité autour de leur nombril.

La démonstration est faite que l'on peut s'initier au judo à n'importe quel âge !

Alors si les judogi s'impatientent dans l'armoire et l'envie de remonter sur les tatamis commence à se faire sentir, cette année des changements vont enrichir le club.

Tout d'abord le lundi soir, un cours exclusivement consacré au Ju Jitsu (forme de Self Défense) qui s'adressera à tout public.

Si vous préférez un travail plus souple, plus en adéquation avec un renforcement musculaire harmonieux, le Taïso vous tend les bras.

Pour les enfants, si les cours restent aux mêmes jours, un calendrier de participation aux animations vous sera adressé avant la fin du mois de septembre. (nous attendons la remise officielle du calendrier par le département).

Un nouveau cours aussi pour les enfants nés en 2010 ou 2011 le mercredi à 17h30.

Nous procéderons aux inscriptions la semaine du 5 au 9 septembre de 18h à 19h30 avec une reprise sur le tapis à compter du lundi 12 septembre.

Nous vous souhaitons une bonne reprise dans vos activités et à très vite de se revoir sur les tatamis.

Les randonneurs de l'Alaric

Les Randonneurs de l'Alaric vous proposent leur programme de sortie pour l'automne, le début de l'hiver et début Janvier 2017.

du côté des associations



©Fotolia

◆ Samedi 15 & Dimanche 16 Octobre

Vallée de Cauterets depuis le Refuge des **Oulettes de Gaube** W.E. Pleine lune, pour observer la face Nord du Vignemale : **S'inscrire avant le 1er Octobre**
Dénivelé positif 650m, accompagnateur Eugène.

◆ Dimanche 23 octobre

Vallée d'Aure - Refuge et lac du Bastan 2 260 m
Depuis le col de Portet 2 215 m, rando facile Haute Montagne de fin de saison. Dénivelé 300m, accompagnateur Jean Claude.

◆ Dimanche 30 octobre

Vallée d'Azun : Arrens-Pic de Pédrouset
Dénivelé 500m, accompagnateur Pierre.

◆ Dimanche 6 Novembre,

Vallée du Lavedan : Val d'Azun **Soum de Granquet**, par le Pic de L'Estibette, Dénivelé 650 m, accompagnateur Eugène.

◆ Vendredi 11, Samedi 12, Dimanche 13 Novembre

Val D'Onsera : lacs de Vadiello. Espagne : Sierra de Guara (gîte l'Oporzana) **Inscription avant le 15 Octobre**, auprès de l'accompagnateur Joseph, avec acompte de 40€) ; (½ pension / jour : 40€).
Dénivelé 700m.

◆ Dimanche 20 Novembre

Vallée de Campan Lisey de Hount Blanque
Dénivelé 700m, accompagnateur Pierre.

◆ Dimanche 27 Novembre

Vallée d'Aure. Montagne de Collantigue (grillades du club, Cabane de Collantigue) Dénivelé 400m, accompagnateur Jean Claude.

◆ Dimanche 4 Décembre

Vallée de Luz : La Serre de Pan
Dénivelé 600 m, accompagnateur Eugène.

◆ Dimanche 11 Décembre

Baronnies : Le Chemin des Tumulus
Dénivelé 400m, accompagnateur Jean Claude.

◆ Dimanche 18 Décembre

Vallée de Campan : Castet Sarradis
Dénivelé 600m, accompagnateur Pierre.

«Pas de sorties programmées pendant les fêtes de fin d'année.»

◆ Dimanche 8 Janvier 2017

Vallée de Campan, secteur de Payolle :

Rando raquettes, dénivelé 400m, accompagnateur Pierre.

◆ Dimanche 15 Janvier 2017

Vallée d'Aure : Montagne de Collantigue : Rando raquettes, dénivelé 400m, accompagnateur Jean-Claude.

Une sortie vous intéresse, pas de problème, vous devez vous inscrire auprès de l'accompagnateur du circuit, responsable du parcours, le samedi au plus tard veille de la randonnée.

Merci de votre compréhension.

Contact accompagnateurs :

Pierre : 06 38 03 93 49

Jean-Claude : 06 60 87 87 99 / 05 62 40 10 77

Joseph : 06 21 20 66 92

Eugène : 06 30 92 68 60 / 05 59 53 71 95

Marie-Christine : 06 72 20 20 54

Françoise : 05 62 33 84 37

Tennis club Barbazan



Quelques informations concernant le tennis club Barbazan-Debat.

Une nouvelle saison est à l'ordre du jour.

Courant septembre les retrouvailles vont avoir lieu et de nouveaux inscrits intégreront la «famille».

L'école de tennis ouvrira ses portes le mercredi 28 septembre.

Inscriptions pour les plus jeunes, le lundi 26 septembre de 18h30 à 19h30 au Club-house et le 28 septembre inscriptions au début des cours de l'école de tennis.

◆ A 14h00 mini tennis pour les enfants à partir de 4 ans

◆ 15h00 les 6/8 ans,

◆ 16h00 les 8/11 ans,

◆ 17h00 les 11/14 ans

Pour les adultes les inscriptions se feront le lundi 26 septembre et le mercredi 28 septembre, à partir de 18h30 jusqu'à 20h au Club-house.

A tous les adhérents et futurs adhérents le tennis club vous souhaite une bonne saison 2016-2017.

Pour toute information, contactez le : 06 79 60 16 14.

Des nouvelles de l'AJAB



La rentrée, pour les adhérents, s'est faite le 14 septembre.

Nous nous sommes retrouvés autour du pot de l'amitié.

Les cours d'espagnols devraient reprendre en octobre, les jours et heures seront précisés fin septembre.

Nos amis espagnols envisagent un voyage en car à Lourdes le week-end du 22 et 23 octobre. Ils en profiteraient pour venir nous rendre visite le dimanche 23 octobre.

Si ce déplacement est confirmé, l'AJAB se fera une joie de les recevoir.

«Las jornadas del campeón» à Autol se dérouleront comme tous les ans, le dernier week-end d'octobre.

L'Association envisage de participer à cette manifestation, et profitera de la venue de nos amis pour mettre au point notre court séjour à Autol.

Notre vide-grenier d'automne se tiendra le 27 novembre dans la salle des fêtes et dans la salle A du gymnase.

Les modalités d'inscriptions seront affichées dans le village ainsi que sur internet et paraîtront dans la presse.

L'AJAB vous souhaite une bonne rentrée.

Contact : Iborra 06 77 77 03 69

du côté des associations

c'est reparti avec....



Toutes les bonnes choses ont une fin ... la coupure estivale est finie, il est temps de se (re)mettre au sport !

N'hésitez plus, c'est le moment où jamais de (re)commencer.

La solution : le club 

Où : au Gymnase de Barbazan-Debat

Quand :

Reprise des cours le mardi 13 septembre.

Avec qui : Céline, Karine et Laurence



Horaires :

Mardi : de 9h à 10h

Mercredi : de 19h à 20h

Vendredi : de 9h à 10h

Vendredi «bouge cool» de 10h15 à 11h15

Vendredi : de 19h à 20h



Prévoir quoi :

Juste une tenue confortable, le club fournit TOUT le matériel (tapis, haltères, step,...)

Pour qui :

toutes les personnes – femmes ou hommes de 16 ans à plus.

Essai ou pas :

Oui 2 séances pour essayer et c'est adopté.



Prix :

95 euros/an (cotisation et licence) facilité de paiement et prix préférentiel pour 2 personnes d'une même famille.

Contacts :

Monique : 06 15 23 63 13

Christian : 06 28 76 77 10

Annick : 06 73 88 12 25

Cathy : 06 67 88 69 34



du côté des associations

Barbachante

Barbachante se réunit tous les mardis de 18h30 à 20h au rdc de la salle de la vieille école, derrière la mairie.

L'adhésion est de 40€. Les 2 répétitions gratuites pour les nouveaux.

Alain Gimenez, chef de chœur et ténor nous fera chanter sur des variétés et des canons forts amusants. 2 concerts sont prévus dans le département.

Venez essayer ! Une équipe sympathique vous y attend.

Contact Salim Raossanaly :
06 89 77 16 29

K'Danse



L'association K'Danse et ses 150 élèves ont présenté le vendredi 17 et samedi 18 juin leur spectacle de fin d'année «Expressions libres».

Le public était au rendez-vous, une salle comble pour ces deux superbes soirées.



Les expressions françaises étaient à l'honneur pour ce spectacle. 30 chorégraphies pleines de surprise, d'émotions et d'énergie...

Des petites souris qui dansent quand le chat n'est pas là, aux enfants qui obéissent au doigt et à l'œil, qui tournent autour du pot, qui ont la chair de poule ou qui sont sages comme une image, aux adolescentes qui se la coulent douce, qui montent sur leurs grands chevaux ou qui sont piquées au vif, aux jeunes adultes et adultes qui trouvent chaussure à leur pied, qui s'envoient en l'air ou qui ne savent plus où donner de la tête, les élèves s'en sont données à cœur joie !

Enthousiasme, énergie, générosité et émotions ont été les maîtres mots de ces deux soirs.

L'année artistique n'était pas encore finie pour l'association barbazanaise puisqu'elle a participé aux rencontres chorégraphiques nationales organisées par la Fédération Française de Danse les 1er, 2 et 3 juillet.

Après une sélection interdépartementale à Toulouse au mois d'avril et une sélection régionale à Béziers au mois de mai, c'est à Montluçon que se déroulaient les rencontres nationales. Ces rencontres 2016, ce sont 90 associations ou écoles de danse représentées, 144 chorégraphes et 946 danseurs !

L'année s'est terminée merveilleusement



bien pour K'Danse puisque qu'elle est revenue avec deux médailles pour ses deux chorégraphies sélectionnées. Une médaille d'argent avec une mention du jury pour l'audace pour la chorégraphie «Sonus Delirium» en catégorie jeunes adultes et une médaille de bronze pour la chorégraphie «Décadence» en catégorie adultes. Après le spectacle de fin d'année, voilà une belle façon de clôturer cette saison de danse pour Carole Lalanne et ses élèves.

Les cours reprennent le lundi 12 septembre.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet :

www.kdanse-barbazan.com

ou sur le Facebook de l'association :

www.facebook.com/KDanseBarbazanDebat

Les cours s'adressent aux enfants à partir de 4 ans jusqu'aux adultes.



RAPPEL DES HORAIRES DES ECOLES

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

7h30 - 8h45 : Garderie

8h45-12h : École

12h-14h : Cantine-garderie

14h-16h : École

16h-17h : Temps d'activités périscolaires (TAP)

17h-18h30 : Garderie

Mercredi

7h45-9h : Garderie

9h-12h : École

12h-18h30 : Accueil de loisirs



le carnet

Naissances

DEGRYSE Valentine, le 20 juin 2016

DELBÉ Guillaume, le 01 juillet 2016

GOUARDERES Adèle, le 19 juillet 2016

DAHLEM ARTIEDA Alice, le 28 juillet 2016

TUREAU Ryann, le 01 août 2016

REYNARD Clara, le 5 août 2016

GIROUD MIRANDA Astrid, le 16 août 2016

BERGIER Emy, le 18 août 2016

SAINT PAUL Ethan, le 29 août 2016

Décès et transcriptions de décès

GRANIER Michel, le 24 juin 2016

MANESCAU née FERRANDIZ Fernande, le 01 août 2016

CARVALHO Jacques, le 16 août 2016

PINSON née REMES Lydia Julien, le 25 août 2016

Mariages

CASIMIRO Joaquim et LACROUX Séverine, le 25 juin 2016

JULLIAN Antoni et CASTAING Charlotte, le 2 juillet 2016

DUPOUEY Ludovic et DUHAUT Olivia, le 16 juillet 2016

BERNARD Kévin et BOYER Nathalie, le 23 juillet 2016

DUVAL Jean-Paul et POMES Marie-France, le 6 août 2016

OLETCHIA Matthias et FERNANDES Anastasia, le 20 août 2016

CHERIF Hervé et GUINLE Yolande, le 20 août 2016

BASSO David et DA SILVA MIGUEL Emilie, le 10 septembre 2016



PREFETE DES HAUTES PYRENEES
Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

Communiqué de presse

Tarbes, le 25 juillet 2016

Évitez d'attendre et prenez rendez-vous en préfecture

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, afin de réduire l'attente au guichet, la préfecture des Hautes-Pyrénées a ouvert un module de prise de rendez-vous en ligne sur le site internet des services de l'Etat.

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>
page d'accueil module bleu « prendre un rendez vous »



Les plages horaires :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Cartes grises et permis de conduire					RDV matin
Bureau des étrangers		RDV matin	RDV matin		RDV matin
Service des armes		RDV matin		RDV matin	

Pour prendre rendez-vous, c'est simple :

Après avoir téléchargé sur le site et rassemblé la liste des pièces à produire, vous pourrez vous positionner sur une date. Le rendez-vous est ensuite validé par retour de mail.



Contact Presse :
Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05
pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
[facebook.com/Prefet des Hautes-Pyrénées](https://www.facebook.com/Prefet-des-Hautes-Pyrenees) [twitter.com/@Prefet65](https://twitter.com/Prefet65)
site internet : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Numéros utiles

Restaurant scolaire :	05 62 33 80 01
Gymnase :	05 62 33 93 06
Centre de loisirs :	05 62 33 96 50
Ecole Maternelle M.Pagnol :	05 62 33 83 98
Ecole Maternelle J.Prévert :	05 62 33 81 57
Ecole Primaire P.Verlaine :	05 62 33 89 37
Ecole Primaire A.Rimbaud :	05 62 33 87 55
SAMU :	15
Gendarmerie :	17
Pompiers :	18
Pompiers : depuis un portable	112

La commission Information et Communication attend vos articles pour le prochain bulletin, qui paraîtra en décembre, dès le mois de novembre.



MAIRIE

BP 23 - 2 bis, rue des Pyrénées

65690 BARBAZAN-DEBAT

Tél : 05 62 33 95 67 – Fax : 05 62 33 92 93

mairie.barbazan.debat65@wanadoo.fr

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi Mardi Mercredi Vendredi

8h à 12h - 13h30 à 18h

Jeudi : 13h30 à 18h

Samedi : 10h à 12h

Le prochain bulletin paraîtra en décembre. Vous pouvez communiquer vos contributions soit au secrétariat de la Mairie, soit par messagerie électronique (mairie.barbazan.debat65@wanadoo.fr).

Bulletin édité par la Mairie de BARBAZAN-DEBAT

Directeur de la publication : J.C.PEDEBOY - Equipe de rédaction : La Commission Information Communication